

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté

AVIS N°2010-3

Date validation officielle :
16/07/2010

Objet : Autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle des tourbières de Frasne

Vote : Favorable

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

La communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon (CFD), gestionnaire de la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasne sollicite auprès de la Région Franche-Comté une demande d'autorisation de travaux au titre des articles L 332-9 et R 332-44 du Code de l'environnement portant sur la fermeture de fossés de drainage dans les tourbières de Frasne et l'élimination de pins weymouth. Leur réalisation conduira à modifier l'aspect de la réserve naturelle dans le sens d'une restauration écologique.

Le dossier est présenté au CSRPN par Mme Geneviève MAGNON, chargée de mission à la CFD. Les travaux de réhabilitation des zones humides, conformes au document d'objectifs Natura 2000 "Bassin du Dugeon" sont, par ailleurs, autorisés à l'article 3 de l'arrêté de protection de biotope sous réserve du respect des procédures en vigueur.

Vu le rapport de présentation du projet,

Considérant que :

- ces travaux s'inscrivent dans un plan d'ensemble, raisonné à l'échelle du bassin du Dugeon,
- la dégradation des milieux tourbeux originels a conduit à la disparition d'espèces patrimoniales caractéristiques,
- les travaux de fermeture des fossés visent à restaurer des systèmes tourbeux dégradés,
- ces travaux de restauration hydraulique s'appuient sur des études préalables approfondies (botanique, phytosociologie et hydrogéologie), font appel à des techniques novatrices déjà mises en œuvre dans certaines tourbières suisses, sont définis avec l'appui d'experts écologues et hydrogéologues et bénéficieront, lors de leur réalisation, de l'assistance technique d'un bureau d'études spécialiste de ce type de chantier,
- les travaux d'élimination du peuplement de pins weymouth visant à restaurer un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire seront conduits grâce à une exploitation par câble mâât.
- le caractère encore expérimental sur le Dugeon de la technique proposée (pose de bouchons étanches et colmatage partiel à l'aide de sciure) pour la fermeture des fossés de drainage,

Le CSRPN :

demande que :

- un suivi pluriannuel d'impact des travaux (niveau de nappe et végétation) soit mis en place,
- toutes les précautions soient prises en phase travaux pour assurer la protection des sols tourbeux et de la végétation,
- le mode opératoire des techniques mises en œuvre fasse l'objet d'une note de synthèse,
- un compte rendu des travaux mis en œuvre soit présenté devant le CSRPN en 2013 au plus tard. D'autre part, un compte-rendu de l'effet des travaux (remontée et stabilité de la nappe principalement) doit être aussi présenté en 2015 au plus tard.

Faute d'un projet d'avis suffisamment abouti en séance, un vote par courrier électronique est proposé.

Avis du CSRPN N° 2010-03

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité des votants à la réalisation de travaux pour la fermeture de fossés dans les tourbières de Frasne et l'élimination du peuplement de pins weymouth.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY